







Le ministère américain du travail soutient le PNUD et ses partenaires dans leurs efforts pour mettre fin au travail des enfants dans les mines de mica à Madagascar

Antananarivo, 19 février 2021 - Le Département américain du travail (USDOL) a annoncé ce mois un accord de coopération de 4,5 millions de dollars avec le Programme des Nations unies pour le développement, en collaboration avec l'UNICEF, Terre des Hommes et l'Initiative pour un Mica responsable, afin de mettre fin aux pratiques de travail des enfants dans le secteur de l'extraction du mica à Madagascar.

Ce projet conjoint ciblera trois communautés productrices de mica dans la région Anosy au Sud du pays : Ranopiso, Tranomaro et Ambatoabo. Il impliquera les autorités nationales et locales ainsi que les communautés tout au long de sa période de mise en œuvre de 54 mois.

Les accords de coopération du ministère américain du travail sont attribués chaque année par l'agence sur la base d'une évaluation concurrentielle des demandes qu'elle a reçues.

Ce projet vise à lutter contre le travail des enfants dans la chaîne d'approvisionnement du mica en renforçant la résilience des ménages vulnérables dans les communautés productrices de mica, en renforçant les capacités du gouvernement et en augmentant l'engagement des autres parties prenantes impliquées dans l'approvisionnement du mica. 1 575 ménages recevront des services de subsistance et 3 380 enfants bénéficieront de services d'éducation et de formation professionnelle.

Dans le cadre de ce projet, le PNUD soutiendra le renforcement du système de régulation du mica, notamment par la révision des cadres et des politiques. Le PNUD soutiendra également le plaidoyer pour l'intégration de la gestion des ressources naturelles dans le code minier. Le renforcement des capacités des institutions nationales à adopter et à mettre en œuvre des activités minières responsables qui intègrent la conservation de la biodiversité et la gestion durable des ressources naturelles sera amélioré. En outre, la sensibilisation des entreprises pour qu'elles fassent preuve de diligence raisonnable dans l'extraction du mica sera effectuée avec toutes les parties prenantes du projet.

L'UNICEF fournira une expertise en matière de droits et de protection de l'enfance, entreprendra le renforcement des capacités des adolescents et encouragera l'éducation positive des enfants et la prévention de l'exploitation et des abus dans les communautés minières de mica. L'UNICEF encouragera également les efforts de protection sociale, tout en renforçant les systèmes communautaires et gouvernementaux de protection de l'enfance.

Terre des Hommes Pays-Bas mènera des actions visant à faciliter l'accès des adultes vulnérables à des moyens de subsistance alternatifs, à améliorer la santé et la nutrition des enfants et des ménages vulnérables et s'efforcera de contribuer à accroître l'accès à l'éducation de la petite enfance (EPE) et à l'éducation des enfants plus âgés. La société civile sera mobilisée pour faire

progresser les droits des enfants et pour surveiller la chaîne d'approvisionnement en mica. TDH dressera également la carte du cadre juridique actuel de la production de mica à Madagascar.

L'Initiative pour un mica responsable (RMI) soutiendra la restructuration des opérations minières artisanales et à petite échelle en encourageant l'adoption de pratiques responsables sur le lieu de travail qui élimineront le recours au travail des enfants, offriront des lieux de travail plus sûrs et plus équitables aux travailleurs adultes et s'attaqueront à l'impact environnemental du secteur. S'appuyant sur son expérience dans le secteur du mica en Inde, la RMI va promouvoir l'application d'une norme mondiale sur le lieu de travail du mica parmi les exploitants de mines et les transformateurs de mica à Madagascar. Une analyse de l'économie sociopolitique et une cartographie de la chaîne d'approvisionnement du mica et des parties prenantes sont également prévues pour démontrer l'importance du secteur et obtenir le soutien de plusieurs parties prenantes en faveur de la réforme.

À Madagascar, les exportations de mica représentent environ sept pour cent (ou 6 500 000 USD) du commerce mondial du mica. Le potentiel de revenus du secteur, bien que faible, attire les familles pauvres et vulnérables. Par conséquent, les opérations d'extraction de mica domestique présentent des risques substantiels de perpétuer le travail des enfants et l'exploitation des ménages vulnérables dans le sud de Madagascar.

Dans le monde entier, le mica est utilisé dans un large éventail d'industries qui bénéficient des divers attributs de ce minéral. Les industries des cosmétiques, des revêtements automobiles et des encres d'imprimerie utilisent les propriétés visuelles du mica. Le mica est un isolant naturel utilisé dans toute l'industrie électronique, sert de charge dans les plastiques et les matériaux de construction et est utilisé comme lubrifiant dans le secteur du forage pétrolier et gazier, entre autres applications

La mise en œuvre conjointe de ce projet contribuera à éliminer le travail des enfants dans les exploitations de mica dans le sud de Madagascar tout en promouvant l'exploitation responsable et écologique du mica et en améliorant les conditions de vie et de travail des ménages. Le financement est assuré par le ministère américain du travail dans le cadre de l'accord de coopération numéro IL-35869. 100 % du coût total du projet ou du programme est financé par des fonds fédéraux du gouvernement américain.

Pour plus d'informations, veuillez contacter :

PNUD: Unité de communication, communication.mg@undp.org

UNICEF: Timothy James Irwin, tjirwin@unicef.org

Terre des Hommes : Maggie de Jongh-Abebe, m.dejongh-abebe@tdh.nl

Initiative Mica responsable: Fanny FREMONT, contact@responsible-mica-initiative.com